



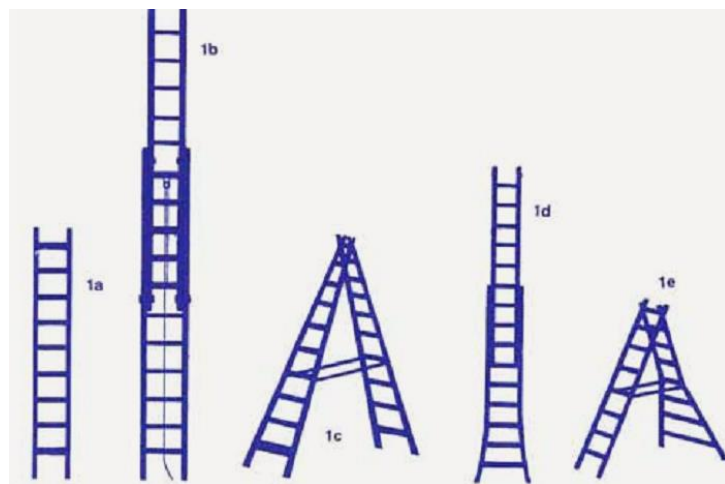
Bâtiment Utilisation des échelles et escabeaux

Les échelles, escabeaux et marchepieds doivent être considérés comme des moyens d'accès provisoires en hauteur. Leur utilisation comme poste de travail est tolérée en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective (plates-formes individuelles, échafaudages, nacelles, ...), pour des travaux de courte durée, non répétitifs et lorsque le risque de chute est faible.

Faciles à mettre en œuvre, l'utilisation de ces équipements peut être à l'origine d'accidents. Elle constitue la 2^{ème} cause de chutes graves dans le cadre du travail. Par conséquent, des mesures s'imposent pour leur utilisation en sécurité.

L'utilisation des échelles en bois est à déconseiller, notamment du fait de leur manutention plus lourde et de leur maintien en bon état.

DEFINITION



1a : échelle simple
1b : échelle à coulisse
1c : échelle double
1d et 1e : échelle transformables

AVANT UTILISATION : ENTRETIEN - VERIFICATION

Vérification

Avant utilisation, contrôler visuellement l'état général et vérifier les points suivants :

- barreaux et montants en bon état,
- sertissages (points d'assemblage) en bon état et sans point de rouille,
- étiquettes de sécurité présentes,
- patins antidérapants présents et en bon état,
- points mobiles (basculeurs, articulations, ...) des échelles à coulisses ou transformables en bon état.

SIGNALER TOUT EQUIPEMENT DEFECTUEUX en vue de le faire réparer ou remplacer.

Ne jamais conserver une échelle déclarée non conforme mais veiller à son élimination

Entretien

- Ne pas peindre ou recouvrir d'un enduit une échelle en bois (masquage des défauts).
- Faire réparer les échelles défectueuses par un spécialiste sinon les supprimer.

PENDANT L'UTILISATION

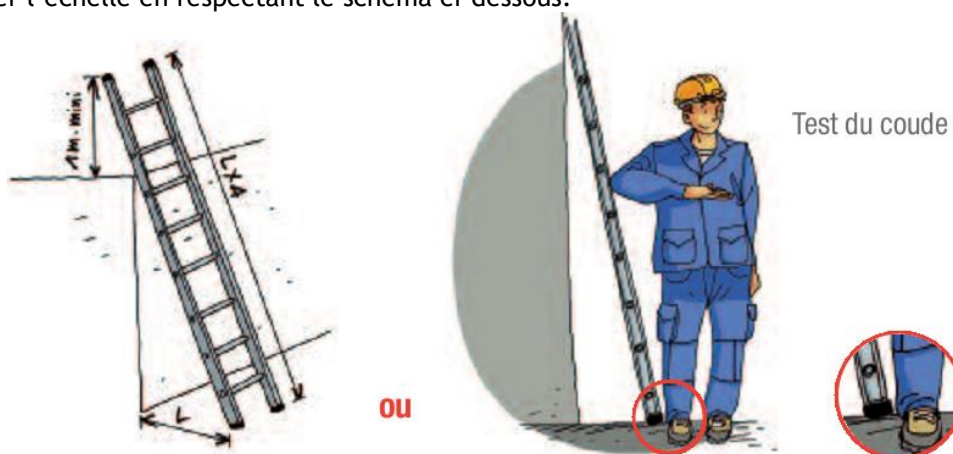
Installation

- Sécuriser les appuis de l'échelle (un support stable, résistant et non glissant).
- Ne pas encombrer l'accès à l'échelle.
- Eviter de l'installer sur un lieu de passage, derrière une porte non condamnée.
- En cas de travail à proximité d'une voie de circulation, mettre en place une signalisation spécifique.
- Respecter le sens d'installation de l'échelle, lorsqu'il y en a un.
- Veiller à ce que les échelons ou marches soient horizontaux.

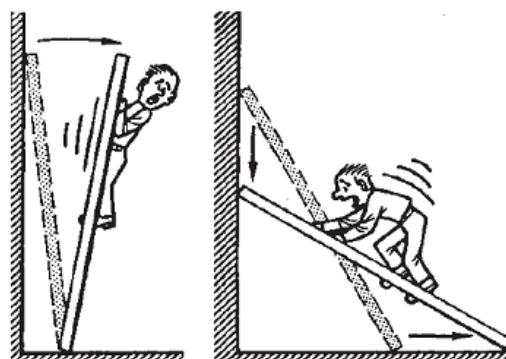
- Ne jamais installer une échelle en position horizontale pour servir de passerelle ou de plate-forme,

- En cas de présence d'une ligne électrique sous tension, s'assurer que la distance entre la ligne et l'utilisateur, outils et matériel est supérieure à :
 - 3 m pour une tension < 50000 V,
 - 5 m pour une tension ≥ 50000 V.

- Incliner l'échelle en respectant le schéma ci-dessous.

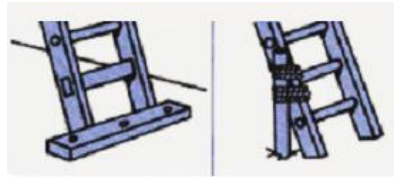


Distance entre le pied de l'échelle et la verticale du point d'appui supérieur comprise entre le quart et le tiers de sa longueur.



Trop droite, l'échelle peut basculer en arrière, à l'inverse, elle peut glisser.

- Faire dépasser l'échelle d'un mètre au-dessus du niveau desservi.
- Fixer l'échelle pour l'empêcher de glisser ou de basculer (privilégier l'installation de points d'ancrage fixes, notamment pour les accès en toiture).



- Ne pas appuyer une échelle en partie haute sur un échelon, mais la mettre en appui sur ses 2 montants.
- Appuyer l'échelle sur un support stable, résistant et de dimensions adéquates (éviter notamment les surfaces vitrées).

Echelles à coulisses :

- les dresser avant de les déployer,
- respecter le recouvrement prévu par le constructeur,
- vérifier l'enclenchement correct des dispositifs de verrouillage,
- placer le plan inférieur de l'échelle sur le plan supérieur,

Echelles doubles :

- n'utiliser que des échelles équipées d'un dispositif spécial limitant l'écartement des 2 plans,
- s'assurer que les dispositifs de sécurité contre l'écartement sont enclenchés.

Escabeaux :

- les ouvrir complètement (plates-formes horizontales) et dispositifs de sécurité contre l'écartement enclenchés.

Utilisation

- Ne jamais monter à 2 sur une échelle ou un escabeau.
- Ne pas dépasser la charge totale maximale.
- Ne pas utiliser une échelle en extérieur si les conditions météorologiques sont défavorables (vent fort, pluie...).
- Porter des chaussures en bon état dont les semelles sont exemptes de matières ou matériaux glissants (boue, plâtre, graisse...).
- Monter et descendre face à l'échelle avec toujours 2 appuis opposés (alternativement main droite/pied gauche et main gauche/pied droit).
- En fonction de l'évaluation des risques, mettre un harnais de sécurité fixé sur un point d'ancrage différent de l'échelle.
- Laisser 3 échelons libres au-dessus du niveau d'accès (ne pas monter au-delà).
- Ne pas rester avec un pied sur l'échelle et l'autre en appui sur un autre support.
- Sur une échelle double :
 - ne jamais l'enjamber pour passer d'un plan à l'autre,
 - ne pas se tenir à califourchon.
- - Garder les mains libres :
 - le transport d'outils ou de petits objets doit se faire dans des troussees ou des sacoches fixées à la ceinture, dans des musettes ou des boîtes à outils portées en bandoulière,
 - éviter le port de charges lourdes et encombrantes.

APRES UTILISATION : RANGEMENT

- Entreposer les échelles dans un endroit à l'abri des intempéries, des détériorations mécaniques, des insectes/rongeurs.
- Entreposer les échelles à plat au sol ou suspendues par au moins 3 points.

TRANSPORT DES ECHELLES

- Faire reposer l'échelle de préférence sur des porte-échelles et l'amarrer solidement.
- Respecter les règles du code de la route ci-dessus.



NORMES

Les échelles portables, escabeaux et marchepieds choisis doivent bénéficier du marquage NF et respecter les normes en vigueur.

Echelles portables : NF EN 131-1, NF EN 131-2, NF EN 131-3, NF EN 131-4.

Escabeaux : NF EN 14183.

Plates-formes de travail (PIR, PIRL) : NF P 93-352 et NF P 93-353

POUR EN SAVOIR PLUS

Références réglementaires :

- Article R4323-63 et articles R4323-81 à R4323-88 du code du travail.

A lire :

- Fiche : contrôle des échelles

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :

02 99 23 31 00